REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

UCIL
Union des Comités d'Intérêts Locaux Lyon Métropole

* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Samedi 24 octobre 2026

Métropole de Lyon

La ligne de tram T4 impactée pendant plusieurs semaines à cause des travaux du T10

Des travaux au niveau de la gare de Vénissieux pour le futur tram T10 vont causer de nombreuses perturbations sur le T4 ces prochaines semaines. On fait le point.

Doucement, le chantier de la future ligne de tram 10 approche de la fin. Alors que la mise en service est prévue cet hiver, des interventions sur les lignes aériennes doivent être réalisées entre le 25 octobre et le 24 novembre au niveau de la gare de Vénissieux.

Des travaux en soirée et de nuit

Le but : permettre le raccordement entre les tramways T4 et T10 via les équipements électriques – la connexion des rails ayant été réalisée dès 2024.

Afin de réduire les perturbations sur le T4, la majeure partie des travaux seront réalisés en soirée et de nuit. Mais certaines opérations devront nécessiter «des adaptations temporaires de circulation, voire des interruptions plus importantes [...] afin de permettre aux équipes d'intervenir en toute sécurité», préviennent les TCL.

Les dates des perturbations

► **Les 25, 26 et 27 octobre, les 1er et 11 novembre**, la ligne T4 circulera uniquement de La Doua - Gaston Berger à Lycée Lumière à partir de 20 h 30 environ. Des bus relais seront mis en place toutes les 15 minutes entre Lycée Lumière et Hôpital Feyzin Vénissieux*.

► **Les 28 et 29 octobre**, la ligne T4 sera complètement interrompue à partir de 20 h 30 environ. Des bus relais seront mis en place toutes les 15 minutes de Part-Dieu Villette à Hôpital Feyzin Vénissieux.

► **Les 2,3, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 23 et 24 novembre**, la ligne T4 circulera uniquement d'IUT Feyssine à Lycée Lumière à partir de 20 h 30 environ. Des bus relais seront mis en place toutes les 15 minutes de Lycée Lumière à Hôpital Feyzin Vénissieux.

► Enfin, **les 7 et 8 novembre**, toute la journée, la ligne T4 circulera uniquement entre La Doua – Gaston Berger et Lycée Lumière. Des bus relais seront mis en place toutes les 10 à 15 minutes de Lycée Lumière à Hôpital Feyzin Vénissieux le samedi 7 novembre et de Lycée Lumière à IUT Feyssine le dimanche 8 novembre.

Afin de limiter les nuisances, les TCL en profitent pour mener des opérations d'élagage les 28 et 29 octobre, en soirée, entre les stations Archives départementales et Lycée Lumière. Ces interventions auront également un impact sur le T2, qui circulera uniquement de Grange-Blanche à Saint-Priest Bel-Air dès 20 h 30. Des bus relais rouleront toutes les 15 minutes entre Grange-Blanche et Perrache.

Plus d'infos sur le site www.tcl.fr, rubrique "travaux".



La ligne T4 doit être raccordée à la future ligne T10.
Photo d'illustration Maxime Jegat

Lyon 9e

Comment cette association veut renaturer les quais de Saône

Une oasis de biodiversité au bord de la Saône. Après deux ans de travail, une partie des quais bétonnés de la Saône a changé de visage. L'association Des Espèces Parmi'Lyon a inauguré, le 22 octobre 2026, la transformation d'un tronçon de 180 mètres de quai au niveau du 17 quai Pierre-Scize en un espace naturel destiné à la fois à la biodiversité et aux habitants.

Le long des berges, arbres, arbustes et prairies humides ont remplacé une partie du revêtement minéral. Plus de 3 000 végétaux ont été plantés afin de créer des habitats pour les insectes, les oiseaux, les amphibiens et les poissons. Des gabions offrent un abri au brochet et au chabot, deux espèces menacées, tandis que plusieurs mares accueillent coléoptères aquatiques, libellules, papillons et amphibiens.

Un sentier pour découvrir la nature

Les premiers signes de retour de la faune ont déjà été observés. En quelques mois, l'association signale la présence de la salamandre tachetée, du crapaud commun, du héron cendré, du martin-pêcheur et du castor d'Europe.

Le projet comprend également la restauration d'un sentier en calades de galets, appelées « têtes de chat ». Bordé de panneaux explicatifs, il permet aux promeneurs de découvrir la faune et la flore locales tout en profitant d'un îlot de fraîcheur, y compris en période estivale.

« C'est chose faite, avec l'aide des habitants et d'une centaine de bénévoles de l'association, cette métamorphose touche à sa fin. On observe la biodiversité revenir, et elle nous le rend bien », résume l'association.

Une expérimentation qui doit convaincre

À long terme, Des Espèces Parmi'Lyon ambitionnent de renaturaliser 5 kilomètres de berges dans la métropole. L'aménagement du quai Pierre-Scize constitue ainsi une expérimentation dont les résultats pourront servir à développer d'autres projets similaires comme le prochain à venir du côté du quai Paul Sédaillian dans le 9e.

• De notre correspondant Éric Baule

Le projet a été mené avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Voies navigables de France, BeeWild, la Petite Gonthière et l'association Odysseus 3.1.



Parce que l'on ne peut laisser flotter cette bouteille en plastique, Nicoletta, bénévole de l'association l'a ramassé. Photo Éric Baule



Les berges sont aménagées pour accueillir les différentes espèces. Photo Éric Baule



Minis-visites guidées, ateliers botaniques, ateliers pour les enfants étaient prévus ce jeudi. Photo Éric Baule

Lyon 3e

« Une année record » : un succès de haut vol pour les faucons pélerins

Avec 22 poussins à l'envol en 2026, le faucon pèlerin confirme son retour depuis 2007 dans l'agglomération et à Lyon, où, cette année, le couple de la Part-Dieu a porté un fauconneau. Il s'agit même d'un record dans le Rhône. Pour la première fois depuis leur disparition en 1964, les rapaces se sont reproduits en dehors de la Métropole de Lyon.

« On a un record annuel de 19 jeunes à l'envol cette année dans l'agglomération contre 9 l'an dernier, et 16 en 2024 ! », se réjouit l'ornithologue lyonnais et délégué territorial de la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO), Dominique Tissier. « Cela nous fait 22 si l'on ajoute les trois fauconneaux nés pour la première fois hors Métropole de Lyon », sourit ce spécialiste à la lecture de son graphique.

Pour obtenir ce chiffre, les auxiliaires de la LPO et Groupe Faucon Pèlerin se sont largement investis. Dix sites de reproduction ont été rigoureusement suivis pour sept succès sur l'agglomération. « Neuf couples présents : deux à la raffinerie de Feyzin, mais un seul avec succès de reproduction, quatre jeunes à Vaise, un seul jeune à la Part-Dieu et le couple de Grange-Blanche n'a pas trouvé de cavité de nidification. Un couple est revenu à Vénissieux mais celui de Villeurbanne n'a pas été retrouvé ».

Des faucons en dehors de Lyon

Un nouveau couple a été découvert hors agglomération, avec deux à trois rapaces repérés au niveau de la Collégiale de Villefranche-sur-Saône mais « sans preuve formelle de nidification », précise Dominique Tissier.

Devant ce bilan inédit, la nidification du couple de la Part-Dieu a été un « succès » démontrant « les capacités d'adaptation » du faucon pèlerin au tissu urbain. Aucune assistance humaine n'a été nécessaire cette année après l'envol du fauconneau depuis le nichoir de la tour Silex, haute de 105 mètres et occupée depuis l'automne 2022. Le jeune faucon était, d'ailleurs, encore présent en septembre dans le quartier d'affaires.



Le faucon pèlerin mâle a rageusement veillé pendant plus de trois mois sur son seul et un unique petit poussin. Photo Cyril Serralta

Au-delà du record, cette progression est « particulièrement encourageante » au regard des efforts de la LPO qui, depuis 2003, s'est investie pour favoriser le retour du faucon pèlerin dans le Rhône en multipliant la pose de nichoirs.

En 2007, année de la première reproduction dans la Métropole, trois poussins sont nés sur le site de la raffinerie de Feyzin.

Plus de 150 envols en 20 ans

« Ce sont depuis 156 fauconneaux qui se sont envolés », sourit Dominique Tissier, conscient que tous les envols « ne se terminent pas toujours bien ». C'était le cas à la Part-Dieu en 2025 où un fauconneau était mort quelques jours après avoir quitté le nid.

Pour rappel, le faucon pèlerin avait disparu du département en 1964, comme en France, sous les effets destructeurs du DDT, un pesticide organochloré aujourd'hui interdit, et du braconnage. L'espèce a depuis bénéficié de mesures de protection qui ont permis aujourd'hui au rapace le plus rapide du monde de reconquérir le territoire.

● De notre correspondant Cyril Serralta

ACTU LYON 25/10/26-Par Pierre Chemel

Lyon : pourquoi le nouvel immeuble Ki bientôt inauguré à la Part-Dieu n'est pas devenu une tour

À la place de l'ancien siège de la Caisse d'Épargne, l'immeuble Ki réunit 21 000 m² de bureaux et 85 logements à la Part-Dieu, à Lyon. Livraison prévue début 2027.



Lyon (Rhône), [date de la photo]. L'immeuble Ki, dessiné par l'architecte japonais Sou Fujimoto, à l'angle des boulevards Vivier-Merle et Deruelle. (©Pierre-Antoine Pluquet)

Après 18 mois de **démolition** dans un environnement très contraint et 28 mois de **construction**, Ki s'apprête à être livré dans le quartier de la Part-Dieu à Lyon. Le chantier doit s'achever en décembre. La livraison des **21 000 m² de bureaux** et des **85 logements** est désormais annoncée pour début 2027 par Altarea, maison mère de Cogedim.

À l'angle des boulevards Vivier-Merle et Deruelle, cette opération d'une surface totale de 28 000 m² est portée par Cogedim, retenu à l'issue d'une consultation sous la marque Pitch Promotion, en association avec la Caisse d'Épargne. Ki étant bâti en lieu et place de l'ancien siège régional de la banque. Cette dernière occupera d'ailleurs, avec l'une de ses agences, un des deux locaux commerciaux du bâtiment. Le second accueillera **un restaurant ouvert à la fois sur le hall principal et sur l'extérieur**.

À défaut de pouvoir réutiliser les 21 000 m² trop amiantés du bâtiment d'origine, le promoteur a mis en place lors de la démolition une démarche de réemploi "pour faire un petit peu baisser le poids carbone du projet", explique Nicolas Lantier, directeur immobilier d'entreprise régional de Cogedim.

Ainsi, 35 000 des 43 000 tonnes de déchets ont été valorisées, tandis que 650 tonnes de matériaux, sur 900 identifiées, sont réutilisées sur site ou ailleurs (moquette, cloisons, portes, dalles sur plots, faux plafonds…).

Ki possède de ce fait le label 2EC de l'économie circulaire. Le bâtiment tire son nom d'un **mot japonais qui définit l'énergie vitale** reliant les êtres vivants à leur environnement. C'est un hommage à Sou Fujimoto, principal architecte du projet, qui a collaboré avec les agences Dream et Exndo.

Bureaux jusqu'au 8e étage, logements au-dessus

La conception de l'ensemble tire habilement parti des contraintes réglementaires. Les bureaux occupent les étages jusqu'au R+8 afin de rester au-dessous de la limite de 28 mètres définissant un immeuble de grande hauteur (IGH) tertiaire. Au-delà, de coûteuses dispositions de sécurité particulières auraient dû être prises. Les **appartements** se logent quant à eux dans deux émergences en gradins **entre le R+9 et le R+15**. Le tout reste **en deçà des 50 mètres de hauteur** de l'IGH d'habitation.

Ki se trouvant accolé au centre commercial de la Part-Dieu et en limite du 6e arrondissement, qui dispose d'une offre de restauration qualitative, le promoteur a calibré les services internes en fonction de cet environnement.

Histoire d'éviter d'alourdir les charges. Dans les espaces communs, huit salles de réunion partagées sont à disposition des utilisateurs de bureaux afin que chacun optimise les surfaces louées. L'immeuble possède aussi **deux niveaux de parkings** pour un total de 149 places (107 pour les bureaux, 42 pour les logements) avec un système de mutualisation.

Outre 2EC, Ki a obtenu le label BiodiverCity grâce à l'intégration d'espaces naturels au sein de l'opération (35 arbres plantés, nichoirs à oiseaux…). Mais aussi les labels OsmoZ (bien-être au travail), Breeam Excellent (certification mesurant les performances énergétiques du bâtiment) et WiredScore (connectivité).

Fin septembre, il a en prime décroché deux Pyramides d'argent de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) de la région lyonnaise : le Grand prix régional et le prix de l'immobilier d'entreprise. Il concourra aux Pyramides d'or, remises en fin d'année à Paris.

"Pas encore de gros preneur"

Parmi les 85 logements, qui vont du studio au T5, 27 sont en bail réel solidaire (BRS, accession abordable). Soit une décote de 50 % à 60 % par rapport au prix du libre. Sur le total de l'offre disponible, l'essentiel est commercialisé. Ne reste plus que trois T4 et deux T5, c'est-à-dire les logements au prix le plus élevé qui se vendent généralement en dernier. Ils sont affichés à partir de 752 000 euros sur le site de Cogedim.

"Concernant les bureaux, c'est un petit peu plus compliqué, reconnaît Nicolas Lantier. On a des touches mais pas encore de gros preneur. Comme il s'agit d'un actif prime ++ très bien placé, nous ne sommes pas inquiets. Le portage de l'opération sera simplement plus long que prévu."

L'ESSENTIEL 26/10/26 Léo Mourgeon



Le chef de la Résistance est incarné par Gilles Lellouche à partir de mercredi au cinéma (crédit : DR).

À l'occasion de la sortie du film ***Moulin***, mercredi, plusieurs événements invitent à redécouvrir l'histoire du résistant. ***L'Essentiel Lyon*** propose de son côté une **balade patrimoniale** sur les pas du chef de la Résistance.

Ce qu'il faut savoir

- Réalisé par **László Nemes**, avec **Gilles Lellouche** dans le rôle principal, *Moulin* retrace les derniers mois de **Jean Moulin**, figure majeure de la Résistance, arrêté à **Caluire** le 21 juin **1943**.
- Si l'histoire se déroule principalement à Lyon, **le film a été tourné en Hongrie**, entre septembre et décembre 2025. Plusieurs **décors lyonnais** des années 1940 ont été **reconstitués** à **Budapest**, notamment dans la **gare** de Nyugati, transformée pour les besoins du tournage.
- Des **images d'archives** et des **effets numériques** ont également permis de **restituer la ville sous l'Occupation**. Pour découvrir le résultat, rendez-vous **mercredi** dans les salles obscures.

Ce qui se passe

- Plusieurs **institutions lyonnaises accompagnent** cette sortie. Mercredi à 20h, le cinéma **Les Alizés**, à Bron, organise une ciné-rencontre avec l'historien Stéphane Nivet, spécialiste de Jean Moulin.
- Le **CHRD** propose plusieurs visites thématiques consacrées au résistant, les 29 et 31 octobre ainsi que le 8 novembre, à travers ses **collections et archives**.
- Samedi, le **Comœdia** et le **Mémorial de Montluc** s'associent pour une projection à 10h45, suivie à 14h d'une **visite guidée de l'ancienne prison** où Jean Moulin fut détenu. Réservation nécessaire.

Sur ses traces

- Pour prolonger cette (re)découverte, *l'Essentiel Lyon* a imaginé un **parcours historique à travers Lyon**, à réaliser librement avant ou après une séance de cinéma.
- L'itinéraire permet de découvrir les **lieux de vie clandestine** de Jean Moulin, notamment ses logements de la **rue de la Charité** et de la **place Antonin-Jutard**, mais aussi de retracer ses derniers **déplacements** avant son arrestation.
- Il mène également aux anciens locaux de la **Gestapo**, à la prison de **Montluc** et à la maison du **docteur Dugoujon**, à Caluire, où il fut arrêté le 21 juin 1943.

Lyon

« Un lieu chargé d'histoire » : la place du Pont, racontée en deux volets

Faire mieux connaître le lieu. Tel est l'objectif des membres de l'association Sauvegarde et Embellissement qui consacre deux de ses bulletins à la place du Pont devenue place Gabriel-Péri. Après un volet historique, les rédacteurs racontent comment cet espace public et ses abords voient affluer les Lyonnais venus s'équiper dans les magasins de Nouveautés « qualifiés de cathédrales du commerce ».



Sur la place du Pont, les immeubles des 20 et 22 cours Gambetta (à droite) seront démolis en 1938.
Cliché 1937 J.-C. Gidrol, AmL 3PH 319

Il faut se pencher sur le premier volet pour découvrir l'histoire et l'évolution de ce lieu « complexe » ou « indéfinissable ».

Ni tout à fait une place, ni un carrefour -et pourtant se croisent ici « cinq grandes voies ou percées en étoile pour sortir ou rentrer dans Lyon » écrit Jean-Paul Dumontier -, la place du Pont devenue place Gabriel-Péri, autrefois située entre deux communes Lyon et La Guillotière est un lieu à part.

À un point tel que les membres de l'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon (SEL) ont souhaité en raconter, de façon détaillée, chacun de ses chapitres.

« Mieux faire connaître le lieu »

L'objectif, rappelle Danielle Boissat, vice-présidente de l'association, alors que vient de paraître le second volet, « est de mieux faire connaître le lieu, de mieux appréhender son patrimoine ». C'est à la suite de plusieurs réunions organisées en 2020 et 2021 par la Ville de Lyon portant sur le réaménagement de la place du Pont, ajoute-t-elle, « que l'on se rend compte que la plupart des gens ne connaissent pas la place du Pont, alors que ce lieu est chargé d'histoire ».

Après un premier numéro édité en janvier 2026, ils ont travaillé à la rédaction de ce nouveau bulletin consacré à la vie quotidienne de la place et de ses abords. Un lieu où dès le XIXe siècle « on voit affluer les Lyonnais venus s'équiper ou se divertir », note Denis Lang, président de l'association. Car dans ces terres de la Rive Gauche se développent des « sites peu ordinaires », écrit Danielle Boissat. « Lors de mes recherches, j'ai découvert une concentration de commerces de Nouveautés, alors que pour moi leur localisation se trouvait plutôt en Presqu'île. »

Les Grands Magasins du Nouveau Monde

Il faut imaginer ces enseignes dont les noms et les architectures sont conçus au moment même où l'Art Nouveau dévoile ses belles lignes courbes (fin XIXe, début XXe siècle). Dans ce secteur où se croisent les tramways et les passants, quelques devantures attirent le chaland : celle des *Grands Magasins du Nouveau Monde* à l'angle du cours Gambetta et de la Grande rue de la Guillotière.

À deux pas de là, *Le Tailleur Pauvre* ou encore *Les grands Magasins Universels* ouvrent aussi leur porte, ce qui donne lieu à la réalisation d'édifices dont certains façonnent encore le quartier. C'est le cas aussi avec l'imposant Palais de la Mutualité, inauguré en 1921, et destiné « à servir de sièges aux sociétés mutualistes et de retraite ». Les concepteurs dont l'architecte, François Clermont, a vu grand, imaginant un « monument municipal », est-il indiqué dans le bulletin.

En une quarantaine de pages, les rédacteurs du bulletin évoquent aussi les salles de spectacles : *l'Eldorado* inspiré du théâtre dit à l'italienne démoli en 1993 malgré une forte mobilisation pour qu'il soit conservé ou encore le *Nouvel Alcazar/cirque Rancy*, un théâtre cirque qui a connu le même sort en 1941. *La Gaîté-Gambetta*, à la fois salle de cinéma, de concerts et de bals sera reconverti en supermarché.

● **A.Du.**

Le bulletin « Place du Pont, Gabriel-Péri (II), ses marges et usages » - Sauvegarde et Embellissement de Lyon, 44 pages. En téléchargement à partir du site SEL : https://www.lyonembellissement.com/page/1067063-a-telecharger

Lyon

Une micro-ferme bio sortira de terre au printemps sur la colline de Fourvière

Retenue par la Ville de Lyon dans le cadre d'un appel à projets, la micro-ferme florale de Laurence Ducher devrait ouvrir ses portes au public au printemps 2027, dans l'ancienne réserve du cimetière de Loyasse, à Lyon 5e. Bouquets de saison, légumes et œufs frais seront proposés à la vente.



Depuis deux ans, Laurence Ducher développe sa micro-ferme dans l'ancienne réserve du cimetière de Loyasse. Photo Sibylle Beaunée

Aux premières lueurs de la journée, une fumée s'échappe doucement du sol. « Regardez comme c'est merveilleux. Ça travaille bien là-dessous ». À quelques mètres des habitations du 5e arrondissement de Lyon, un tout nouveau projet sort de terre. Dans l'ancienne réserve du cimetière de Loyasse, Laurence Ducher travaille minutieusement pour donner vie à sa future micro-ferme diversifiée bio, annoncée pour le printemps prochain.

« L'idée est de fournir le quartier en plants, en bouquets de saison et en œufs frais, fermiers et bio. L'ensemble va servir de support à une ferme pédagogique pour être un véritable lieu vivant. »

Née d'un appel à projet de la Ville de Lyon en 2024, la Ferme de Loyasse va s'étendre sur une surface de 6 000 m², avec en son sein un élevage de 125 poules pondeuses et une pépinière, comptabilisant une soixantaine de variétés de fleurs. « Les végétaux, ça me fascine. Avec les fleurs, il y a un côté esthétique, créatif et artistique, s'émerveille Laurence Ducher. L'avantage que j'ai, c'est que les fleurs sont locales et ne voyagent pas, ce qui me permet de choisir des variétés qu'on ne trouve pas dans les commerces traditionnels. Il y aura certaines tulipes, des rosiers. La très grande majorité des fleurs voyage et passe du temps dans des chambres froides. Il faut donc qu'elles soient solides, ce qui exclut pas mal de belles fleurs. »

La cueillette de fleurs ne sera pas possible, mais la réalisation de bouquets dans le cadre d'ateliers est en réflexion.

« Le sol, c'est fondamental »

Inspirée par l'agriculture biologique et le respect du vivant, Laurence Ducher refuse catégoriquement l'utilisation de pesticides. « Le sol, c'est fondamental. On a besoin d'un sol vivant et ce n'est pas compatible avec l'utilisation de pesticides. Ici, la terre est de bonne qualité, je suis contente. »

Au mois de juin, l'agricultrice de 52 ans décide de mener un test sur le sol. « J'ai semé des engrais verts juste après la première canicule, il y en a eu quatre autres après. Je n'ai pas encore installé l'irrigation, eh bien les engrais verts vont très bien! Quand le sol est vivant, il produit lui-même des molécules d'eau qui gardent le sol humide, c'est merveilleux. »

Laurence Ducher doit toutefois travailler avec les contraintes du terrain, notamment la pollution. « On a trouvé des traces de métaux lourds. Je ne vais donc pas faire de légumes en pleine terre, même si c'était mon projet au départ. Il faut savoir s'acclimater. »

« L'ensemble va servir de support à une ferme pédagogique pour être un véritable lieu vivant »
Laurence Ducher

« Au XIXe siècle, Lyon était une plaque tournante de la botanique »

Pas de production en pleine terre, mais dans des bacs, oui! C'est le projet que l'horticultrice souhaite mener à terme, avec la création d'un petit conservatoire de variétés lyonnaises anciennes.

« Au XIXe siècle, Lyon était une plaque tournante de la botanique. Il y a énormément de variétés qui ont été créées à Lyon, notamment au parc de la Tête-d'Or, mais ces variétés ont été perdues. On les retrouve dans d'autres coins de la planète, comme au Daghestan (république de la Fédération de Russie) avec un melon qui supporte la variation de la chaleur. »

L'idée est d'importer les semences de ces produits « pour qu'ils s'acclimatent à la température lyonnaise. Je voudrais les cultiver dans le petit conservatoire, puis les multiplier sous la serre et les proposer à la vente pour que les Lyonnais se réapproprient leur patrimoine horticole. »

● Sibylle Beaunée

Du droit à l'agriculture, un changement de vie pas comme les autres

Voilà deux ans que Laurence Ducher travaille assidûment sur son projet de micro-ferme. Avant ça, la quinquagénaire se formait sur le terrain pour apprendre les bases du métier, après une reconversion professionnelle en 2020. « J'étais juriste et le milieu agricole m'a toujours fait envie, il fallait juste que les planètes s'alignent. »

En 2007, elle tente de se reconvertir, mais les choses ne se font pas. Les années passent, le Covid arrive et avec lui l'arrêt de son travail suite à la fermeture des services en ville. « J'en ai profité pour rentrer en formation et passer un Bac pro agricole spécialisé en horticulture (Bac professionnel "Conduite de productions horticoles"). J'ai fait des stages, puis me suis lancée dans le salariat pour avoir de l'expérience. »

Laurence Ducher cherche alors à s'installer à la campagne, lorsque l'appel à projets de la Ville de Lyon est lancé. « C'était parfait pour moi comme j'habite dans le 5e arrondissement. Et puis, mon projet a été retenu », s'enthousiasme-t-elle.

La convention d'occupation temporaire entre la Lyonnaise et la Ville est convenue pour dix ans.

Histoire et patrimoine

Transport

Ce chemin de fer qui devait traverser le Pilat pour relier Saint-Étienne au Rhône

Plusieurs fois au cours de l'histoire, le projet de relier Paris à Marseille en évitant Lyon a été discuté. Jamais réalisée, cette liaison ferroviaire qui devait franchir le Pilat a pourtant fait parler à Saint-Étienne…

Le chemin de fer est né à Saint-Étienne en 1827 quand les wagons tirés par des chevaux reliaient le Pont-de-l'Âne à Andrézieux.

Puis la ligne jusqu'à Lyon s'est ouverte en 1832. Petit à petit le réseau ferré se développe dans le pays à partir de Paris. On songe à relier la capitale à la Méditerranée. Le 21 février 1848, un conseiller municipal d'Annonay, M. Alléon-Canson, informe le maire stéphanois M. Vignat-Chovet d'un projet de liaison ferroviaire Paris-Marseille par Saint-Étienne.

Une question d'importance pour les communes

À cette époque, la ligne est construite de Paris à Bourges, les travaux sont en cours entre Nevers et Moulin. L'arrivée est prévue du côté de Roanne. Là, l'itinéraire devrait bifurquer vers Lyon qui a l'intention de se raccorder à la ligne. Alléon-Canson propose une alternative et le parcours suivant : Roanne, Saint-Étienne, le Chambon-Feugerolles, Firminy, Saint-Sauveur-en-Rue par un tunnel de 23 kilomètres, puis Bourg-Argental, Saint-Vallier ou Sarras et la vallée du Rhône.

La question est d'importance car qui attirera une telle voie de communication sur sa commune la rendra plus attractive économiquement. L'affaire ne se réalise pas, Lyon garde son rôle de carrefour avec la ligne Paris-Dijon-Lyon. Mais le projet reste dans les cartons.

1855 : un nouvel échec

Le projet revient sur la table six ans plus tard, en 1854. Saint-Étienne, malgré son rôle central dans l'industrie nationale, souffre de son isolement géographique. Les débouchés parisiens sont permis par Roanne mais atteindre le Midi suppose de remonter jusqu'à Givors et de transborder les marchandises sur bateau. Pas pratique ni rapide.

Or une liaison ferroviaire se construit dans la vallée du Rhône en direction du sud. Pour les industriels de Saint-Étienne et d'Annonay, il faut en profiter et relier Saint-Étienne à Marseille par le plus court chemin possible. On va reparler de la ligne directe… Le 6 mars 1854, le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics autorise une commission à étudier le projet de « Saint-Étienne au Rhône par Annonay ».



À plusieurs reprises, au cours de l'histoire, la gare de Saint-Étienne a failli être directement reliée à la capitale. Archive Delcampe

Un tracé long de 67 km

Deux ingénieurs des Ponts et Chaussées rendent leur rapport en mai 1855. Pour eux, le tracé est possible en choisissant soigneusement le parcours. Creuser un tunnel sous le Pilat à hauteur de Firminy ou Saint-Étienne n'est pas réalisable.

Le trajet retenu, long de 67 kilomètres, est un compromis entre la ligne droite et le contournement du massif montagneux. Il part de Châteaucreux, passe par Terrenoire, suit la vallée du Janon et arrive à la Valla-en-Gier. Un premier tunnel permet d'atteindre Doizieux et un second de 3,2 kilomètres fait franchir le Pilat en passant sous le col du Collet.

La ligne redescend ensuite vers Pélussin, traverse Saint-Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental, passe par Annonay, Sarras et la vallée du Rhône. On gagne 40 kilomètres par rapport à la ligne de Givors. Les rapporteurs du projet estiment la ligne viable et rentable financièrement.

La Ville de Lyon, le Conseil général du Rhône et la Chambre de commerce de Lyon vont peser de tout leur poids pour faire échouer le projet et permettre à la ville de garder sa position centrale dans le réseau ferré du pays. Le député Balay de la Bertrandière a beau défendre ardemment le projet, le projet n'est pas voté.

Une ligne secondaire voit le jour

Quelques tracés sont timidement proposés pour franchir le Pilat entre 1870 et 1880 sans que la mise en œuvre ne soit sérieusement envisagée. Finalement, le projet de relier le bassin stéphanois au Rhône se réalise par défaut en 1875. Trois tronçons sont successivement aménagés : Saint-Étienne-Firminy, Annonay à Saint-Rambert-d'Albon, puis enfin Firminy-Annonay par un tunnel sous le col du Tracol.

Années 1920 : le projet ressort des cartons, mais…

La Chambre de commerce de Saint-Étienne reparle de la question du prolongement de la ligne du Bourbonnais (Paris-Roanne) en 1923. L'étude rendue le 22 novembre conclut à l'utilité certaine du projet. Un an plus tard, la compagnie PLM se déclare prête à étudier le dossier. La gare de Châteaucreux, trop petite et mal placée en ville, est cependant inadaptée. Il faut une gare plus grande…

PLM dresse un avant-projet au ministre des Travaux publics le 25 août 1926 avec un tracé qui évite et Châteaucreux, et Saint-Étienne. De La Fouillouse, la ligne depuis Roanne rejoindrait La Talaudière, dotée d'une gare d'échange et de triage. Elle croise ensuite le tracé Saint-Étienne-Lyon à Terrenoire puis passe par un tunnel jusqu'à La Terrasse-sur-Dorlay et replonge sous la Croix-de-Montvieux. La ligne aboutit à Valence. Les voyageurs économisent 67 kilomètres.

L'année suivante, le président du Conseil d'administration de PLM confie : « Cette ligne nous est apparue comme productive et pleinement justifiée. »

La ligne Saint-Étienne-Valence définitivement enterrée

Si l'intérêt et l'idée plaisent, le coût est prohibitif et l'État, par l'intermédiaire d'André Tardieu, le ministre des Travaux publics, refuse de passer à l'acte. Le ministre explique en 1931 que l'État et PLM ne peuvent financer les 700 millions de francs du projet.

Tout espoir est définitivement perdu lorsque le ministre répond à un vœu du Conseil municipal du 29 novembre 1935 : « [Les difficultés financières] ont conduit à arrêter toute construction de lignes nouvelles autre que celles intéressant la défense du pays ou présentant un intérêt de politique nationale. Le chemin de fer de Saint-Étienne à Valence n'offre aucun de ces caractères. »

La ligne de chemin de fer entre Saint-Étienne et la vallée du Rhône ne verra jamais le jour. Lyon continuera, jusqu'à aujourd'hui, d'être un nœud ferroviaire et Saint-Étienne figure toujours dans son cul-de-sac.

RHO18 - V1

TRIBUNE DE LYON 27/10/26 - David Gossart

Villeurbanne. Isolé, le quartier Saint-Jean va doubler sa population d'ici à 2038

Proche du périphérique et du canal de Jonage, le quartier Saint-Jean est délaissé depuis de longues années à Villeurbanne. Mais plus pour longtemps.



Vues panoramiques sur le centre-ville de Saint Jean, Villeurbanne. ©Lucas Frangella/Ville de Villeurbanne

Doubler la population de Saint-Jean pour atteindre 8 000 personnes et créer 2 000 logements de plus à horizon 2036-2038, c'est l'ambition portée par la Ville de Villeurbanne pour son quartier si loin, si proche, situé de l'autre côté du périphérique et du canal de Jonage.

« *Il n'y a pas assez d'habitants pour attirer de nouveaux commerçants, ceux qui sont là ont vraiment montré une volonté de rester, comme la pharmacie ou la conciergerie de Territoire zéro chômeur* », reconnaît le maire Cédric Van Styvendael (PS). Le constat est ancien pour un quartier qui souffre depuis longtemps d'être un peu l'oublié du fond de la classe.

Sous les mandats de Jean-Paul Bret, le maire et son adjoint à l'Urbanisme Richard Llung avaient souhaité lancer un projet de rénovation urbaine. Mais l'agence nationale spécialisée, l'ANRU, avait estimé que le quartier nécessitait un projet plus global et massif qu'une « simple » rénovation de l'existant.

180 millions d'euros d'investissements

D'où le projet actuel, dont l'inscription à l'ANRU a été validée lors du dernier conseil de la Métropole. L'investissement total de la zone d'aménagement concerté Saint-Jean est estimé à 180 millions d'euros, dont 22 seront apportés par l'ANRU.

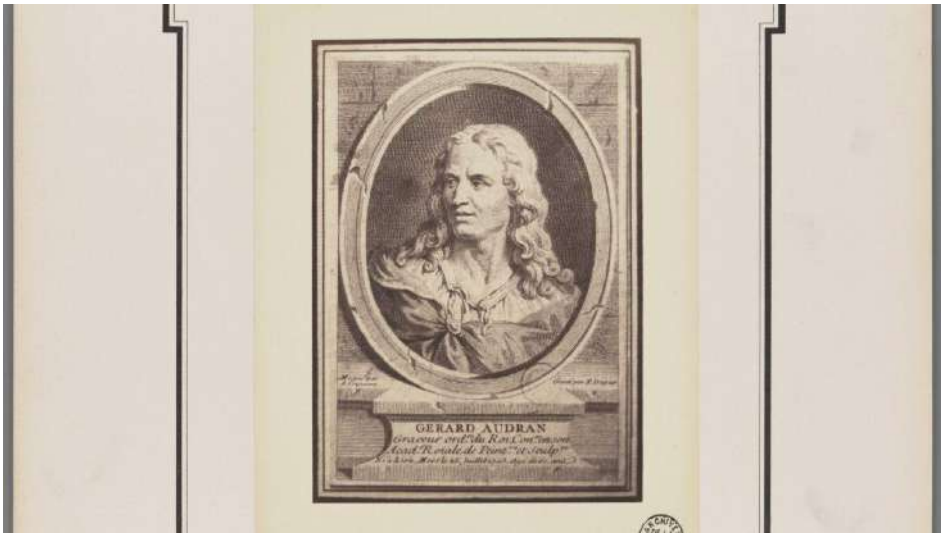
La rénovation de 600 logements a démarré, de même que celle de la digue située le long du canal de Jonage, afin de sécuriser le quartier voisin, où viendront s'implanter les 2 000 nouveaux logements. Au passage, les équilibres de mixité seront revus, avec un objectif de passer de 86 % de logements sociaux au sein du périmètre Quartier politique de la ville, et de 78 % au total, à 52 % et 35 %.

Les deux tiers des bâtiments nouveaux émergeront à une hauteur maximale de R + 4, et proposeront 52 % de logements en accession libre, 20 % en BRS (bail réel solidaire) ou abordables, et 15 % de logements sociaux. Des commerces sont également attendus dans ce quartier desservi par le nouveau tramway T9 à la mi-2027.

TRIBUNE DE LYON 25/10/26

Qui était Gérard Audran, Lyonnais devenu l'un des principaux graveurs de Louis XIV ?

Il fait partie des quatre personnages illustres de la fontaine de la place des Jacobins à Lyon. Gérard Audran était l'un des principaux graveurs du roi Louis XIV.



Portrait de Gérard Audran par Jean-François Armbruster, 1885 © Archives municipales de Lyon

Gérard Audran naît le 2 août 1640 rue des Forces dans le deuxième arrondissement de Lyon. Il se fait ensuite baptiser dans l'église Saint-Nizier.

Depuis 1885, il est représenté en hommage par une des quatre statues composant la fontaine monumentale de la place des Jacobins (Lyon 2e), réalisée par Gaspard André, l'architecte à qui Lyon doit le théâtre des Célestins.

Gérard Audran descend d'une famille de graveurs, peintres et ornementistes. Son père lui apprit les bases de la gravure, avant qu'il ne passe à la pratique autour de ses vingt ans.

En 1666, il part pour l'Italie, où il intègre l'atelier du peintre italien Carlo Maratta. Gérard Audran étudie les peintures antiques, et s'exerce au dessin, en reproduisant les décorations des peintres italiens comme Raphaël ou Pierre de Cortone. Petit à petit, il apprend à manier le burin.

Des premières gravures au retour en France

Parmi ses premières pièces importantes, il réalise le portrait du médecin et écrivain Samuel Sorbière. Toujours au burin, il crée également le portrait de Jordanus Hilling, conseiller intime du pape Clément IX. En dix années, Gérard Audran va réussir à graver un grand nombre de planches.



Estampe de Gérard Audran par le lithographe Langlumé, sans date © Bibliothèque municipale de Lyon

Gérard Audran s'impose comme une figure de la gravure, un art devenant majeur dans la deuxième moitié du XVII^{e} siècle. Il était proche de Charles Le Brun, peintre français de Louis XIV. Celui-ci sera déterminant pour la carrière d'Audran de retour en France.

En effet, sur conseils de Le Brun, le principal ministre du roi Jean-Baptiste Colbert fit venir le graveur lyonnais à Paris. Il le nomme graveur du roi, et lui assigne un logement dans le quartier des Gobelins (13^{e} arrondissement de Paris).

Audran, graveur à succès

Le travail de Gérard Audran fut remarqué notamment par la réalisation d'une commande de gravure des *Batailles d'Alexandre* de Charles Le Brun.

Il est nommé pensionnaire à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1674. Sept années plus tard, il obtient le titre le plus élevé imaginable pour un graveur : celui de conseiller.

Ainsi, Gérard Audran exécute les principaux travaux de gravure du roi. Il décède à Paris le 26 juillet 1703. En plus de sa statue qui surplombe la place des Jacobins, une rue du 1er arrondissement de Lyon lui est dédiée.

Matthieu Dufour

LE PROGRES 28/10/26 - Lionel Francois

Ternay : Des milliers de tonnes de déchets traités et de terres transportées via le Rhône : Ancycla poursuit son développement

La plateforme Ancycla, spécialisée dans la collecte, le traitement et la valorisation des déchets issus du bâtiment, fait son bilan après une année d'activité dans la zone industrielle et portuaire de Ternay.



Le directeur général, Édouard Plattard. Photo d'archives Ryan Horvath

Située le long du Rhône, en zone industrielle et portuaire, Ancycla est une filiale des groupes Plattard, groupe familial et acteur rhodanien de l'industrie du béton et du négoce de matériaux de construction, et de Firalp, spécialiste de la construction et maintenance des réseaux.

Son directeur général Édouard Plattard fait le point sur l'implantation de la filiale à Ternay, il y a un an : « Elle nous permet de couvrir le sud de la métropole depuis Lyon intra-muros jusqu'au sud de Vienne. Bien qu'il y ait beaucoup de concurrence sur ce secteur dynamique, nous tirons notre positionnement d'être plus petit en étant complet, polyvalent, et en apportant une palette services plus large, et une qualité des matériaux recyclés. »

L'objectif des 120 000 tonnes n'est pas encore atteint

Lors de son installation dans le sud-est lyonnais, Ancycla projetait de traiter 120 000 tonnes de déchets en 2026. L'objectif n'est pas atteint : elle en a traité 52 000 tonnes. Mais l'entreprise reste optimiste.

« À ce jour nous avons plus de 200 clients, des paysagistes, entreprises de travaux publics, entreprises de terrassement et de démolition. Nous visons une activité de 150 000 tonnes de matériaux recyclables à horizon 2031, et un effectif sur site de cinq personnes, pour trois actuellement. Le béton, le béton armé, les briques, les tuiles et céramiques, les mélanges recyclables et concassables, ainsi que les enrobés hors goudrons sont les principaux déchets traités sur le site. Nous n'accueillons pas de déchets dangereux. »

Deux rotations par semaine via le Rhône

En revanche, l'objectif de transport fluvial, obligatoire pour son implantation dans la zone industrielle et portuaire de Ternay, est atteint. « Nous disposons d'un quai privé sur les bords du Rhône avec deux bateaux, explique Édouard Plattard. Nous effectuons deux rotations par semaine avec notre autre plateforme située à Anse et notre usine à Villefranche-sur-Saône. 12 000 tonnes de terres ont été transportées cette année. Ce qui a ainsi permis d'éviter 250 rotations de camions, soit plus de 7 000 litres de carburant économisés. »

Néanmoins, le patron ne cache pas ses inquiétudes : « Le secteur du bâtiment est sinistré, et notre développement est un peu moins bien que prévu. Par ailleurs, le dispositif appelé REP PMCB (responsabilité élargie du producteur pour les produits et matériaux de construction du bâtiment), mis en place par les pouvoirs publics sur le principe "pollueur-payeur", mériterait d'être reconsidéré car il n'offre pas assez de débouchés. »

Rhône

Les conséquences économiques des manifestations depuis le 17 octobre

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI France) présentaient, ce mardi 27 octobre, un premier bilan des dégradations des commerces depuis le 17 octobre. Les premiers retours des assurances évoquant des dégâts à hauteur du milliard d'euros.



Lendemain de manifestation du 17 octobre devant plusieurs boutiques, place des Jacobins à Lyon. Photo Richard Mouillaud

Le président des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) intervenait avec ses homologues de Paris, Lyon et Marseille, ce mardi 27 octobre, pour apporter leur soutien aux commerçants à l'approche de la période stratégique des fêtes de fin d'année. « Si les choses ne s'arrangent pas, ce sera le coup de grâce pour nos commerçants », alerte Alain di Crescenzo, président de CCI France après avoir relaté les crises qui n'en finissent plus : Gilets jaunes, Covid-19, guerre en Ukraine… engendrant des fréquentations de -20 à -30 %.

Concernant les chiffres des dégradations commises le 17 octobre dernier, la CCI fait état de 2 488 commerces sinistrés dans l'Hexagone (sur plus de 4 000 visités). Parmi ces derniers, 1 061 ont été « fortement dégradés » et 643 sont toujours fermés. Pour le 24 octobre, le bilan est moindre, le réseau faisant état de 50 commerces dégradés pour plus de 1 100 interpellations.

20 millions d'euros entre Lyon et Saint-Étienne

À Lyon, ce sont « 307 commerces qui ont été affectés depuis le 17 octobre, dont, près de la moitié, a été sinistrée ou pillée », a dénombré la CCI Lyon métropole Saint-Étienne Roanne. En revanche, la cellule de crise n'est pas assurée d'être renouvelée. Mise en place avec la préfecture du Rhône, elle avait permis le déploiement de 40 agents de sécurité qui avaient sauvé « une vingtaine de commerces sur 200, le 17 octobre » et « d'en aider 72, le 24 octobre », comptabilise Philippe Valentin, le président.

À Saint-Étienne, sur une centaine de commerces visés, la moitié a été dégradée ou pillée. Entre ces deux villes, un premier bilan de 20 millions d'euros de dégâts a été annoncé.

« 117 euros » seulement

Philippe Valentin a également évoqué « les salariés bloqués dans leurs magasins, dont certains ont fait jouer leur droit de retrait » ou encore le chiffre d'affaires minuscule de « 117 euros réalisé au cours de la journée par le plus gros café de Lyon. » Les commerçants espèrent aujourd'hui pouvoir rebondir durant les mois à venir. Des mois d'autant plus cruciaux qu'ils pèsent jusqu'à 40 % de leurs chiffres d'affaires annuels.

Un samedi noir pour Halloween ?

« Chaque week-end où ils ne pourront pas exercer leur activité, c'est 1,5 milliard d'euros de perte de chiffre d'affaires, dont 200 millions de TVA », anticipe Alain di Crescenzo. Pendant la crise des Gilets jaunes, la perte s'élevait à 400 M€ en moyenne par week-end. Lors des émeutes de 2023, la casse avait coûté 530 M€.

Pour ces mobilisations, les assurances parlent déjà de dégâts atteignant « le milliard d'euros. » Un chiffre colossal alors même que ce week-end s'annonce « dangereux, voire très dangereux ». « Les estimations ne sont pas bonnes, entre la combinaison des manifestations annoncées et Halloween, poussant certains à des envies de massacres et de carnages. »

« Pas d'autodéfense »

Alors, Alain di Crescenzo appelle à la plus grande prudence. « On ne veut pas d'autodéfense, ce n'est pas le moment d'en découdre. » Mais appelle le Gouvernement à réagir. « On demande une pause dans les manifestations. Même si on les détourne, on n'a pas envie d'aller consommer quand on voit de la casse à seulement quelques kilomètres ». Le commerce de proximité représente pourtant un chiffre de 100 milliards d'euros par an.

● **Aurélien Marchand**

« La demande a explosé » : ces armuriers croulent sous les demandes après les émeutes

Les violences en marge des manifestations lycéennes depuis mi-octobre ont laissé des traces. Physiques et psychologiques. Les commerçants lyonnais n'ont pu que constater, impuissants, le pillage de leurs boutiques. Certains habitants aussi ont vu des groupes pénétrer dans les halls d'immeuble, semant la panique chez les résidents. Sur les réseaux sociaux, ils ont dit leur volonté de s'armer, invoquant le droit à la légitime défense.

Jusqu'à 15 pistolets à balle en caoutchouc vendus

Chez les armuriers de l'agglomération, les sonnettes des pas-de-porte retentissent plus souvent que d'habitude. Pas au surlendemain du chaos du 17 octobre, mais plutôt sur la fin de semaine suivante, à l'annonce d'un nouveau mouvement le 24 octobre. « C'est vrai, la demande a explosé », explique un armurier. « J'ai surtout vendu des pistolets à balle en caoutchouc. D'ailleurs, vous le voyez, ma vitrine est vide. De un à deux lanceurs par semaine, j'en ai vendu 15 en une après-midi ! »

Le téléphone sonne. Au bout du fil, un nouveau client. « Rappelez-moi jeudi, pour que je vous confirme que j'ai bien réceptionné ma commande. » Car ces demandes d'armement ne viennent pas de la clientèle régulière. « Ce sont surtout des commerçants lyonnais et quelques habitants aussi. Quand ils franchissent ma porte, ils savent déjà ce qu'ils veulent acheter. » Côté prix, les tarifs affichés en ligne varient selon la puissance de l'arme (qui doit être inférieure à 20 joules), de 100 € à plus de 500 €.

Des demandes de lacrymo

Mais pour ce professionnel, la pédagogie reste la même. « Je leur rappelle systématiquement dans quel cadre utiliser leur pistolet à balle en caoutchouc : jamais dans la rue ou dans la voiture, ne jamais le transporter sans motif légitime comme le stipule la loi. Uniquement à son domicile ou dans son commerce, là où ils sont dans leur droit, avec une utilisation qui doit respecter la loi. » L'infraction pour non-respect de cette réglementation est passible de 15 000 € d'amende et jusqu'à un an de prison.

Dans une autre armurerie, les ventes se concentrent sur les bombes lacrymogènes, « qui sont en vente libre pour les plus de 18 ans (un justificatif de majorité est demandé). Nous sommes passés de trois ou quatre ventes par semaine à trois ou quatre par jour, pour des particuliers. Mais ce n'est pas une surprise, les policiers nous avaient prévenus de faire attention à la vente de ces armes », précise le gérant. Le prix varie selon la contenance, entre 10 € et 30 €.



La vente d'armes de défense a bondi ces derniers jours. Photo d'illustration Celik Erkul

● **Florence Villard**

RHO2 - 11

Métropole de Lyon

Nouveau PFAS : associations et collectifs saisissent la justice contre Daikin Chemicals

Bis repetita. La société civile demande l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant le chimiste japonais à exploiter un nouveau PFAS. Une démarche similaire à celle portée en 2024 à la suite de l'installation d'une nouvelle unité par le même industriel sur la plateforme de Pierre-Bénite. Les requérants réclament, une nouvelle fois, une demande d'impact environnemental.

Cinq ONG, associations et collectifs dont Notre affaire à tous (Naat) Lyon et Bien vivre à Pierre-Bénite saisissent, ce mercredi, la cour administrative d'appel de Lyon.

Ils demandent l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant Daikin Chemical à exploiter un nouveau PFAS sur la plateforme de la Vallée de la chimie.



Daikin Chemicals souhaite exploiter un nouveau PFAS (R-1234YF) dans la Vallée de la chimie. Photo Stéphane Guiochon

Épicentre de la contamination

Cette plateforme, où se trouve aussi Arkema, est considérée comme l'épicentre de la contamination aux per-et polyfluoroalkylées (PFAS) d'une partie du bassin lyonnais. Le chimiste japonais projette d'y exploiter un nouveau PFAS (R-1234YF) dont la dégradation dans l'atmosphère en TFA (acide trifluoroacétique), révélée par *France TV*, inquiète. Omniprésente dans les eaux de surface de l'Hexagone, dont le Rhône, cette substance est suspectée d'être dangereuse pour la reproduction selon l'Agence européenne des produits chimiques.

« Pas de prise en compte des risques »

« L'évaluation des risques sanitaires produite par Daikin, sur lequel se fonde l'arrêté préfectoral, à défaut d'étude d'impacts, ne prend pas en compte ces risques d'émissions augmentées de TFA », disent les associations, qui déplorent par conséquent la décision de l'État de délivrer son autorisation.

« Il est incompréhensible et préoccupant que la préfecture n'applique toujours pas le principe de précaution face aux risques liés aux PFAS. Associations et riverains demandent que les risques créés par l'industrie PFAS soient enfin correctement évalués, afin que des mesures de protection de la population puissent être envisagées en connaissance de cause », déplore Jeanne Fleury, présidente de Notre affaire à tous Lyon. En juillet dernier, la préfecture avait assuré au *Progrès* « être toujours en lien avec l'industriel sur l'envoi d'études ».

> « Il est préoccupant que la préfecture n'applique toujours pas le principe de précaution »
> **Jeanne Fleury, présidente de Notre affaire à tous Lyon**

Le précédent de 2024

« On sera toujours vigilants », insiste la dirigeante de Naat Lyon, qui pointe aussi l'ajout de nouveaux risques industriels liés au nouveau venu (*lire par ailleurs*).

Un élément de plus pour que l'ensemble des requérants réclame l'annulation de l'arrêté et la production d'une étude d'impact environnemental. Une étude qui n'est pas jugée nécessaire par la préfecture, qui estime que cette nouvelle activité ne constitue pas une modification substantielle de l'activité de Daikin ouvrant la mise en place d'une étude d'impact.

Ces demandes ne sont pas sans rappeler celles portées en 2024 par les riverains du géant japonais. Un arrêté préfectoral l'avait alors autorisé à exploiter une nouvelle unité pre-compound accroissant les rejets de PFAS dans un secteur déjà bien doté. Le juge leur avait donné raison en prenant en compte, notamment, la contamination du territoire. Annulé, l'arrêté préfectoral avait été finalement secondé par son petit frère trois mois plus tard. Entre-temps, pressé par la justice, Daikin avait équipé son site de filtres puissants et avait produit des études assurant que ces rejets seraient ainsi réduits à portion congrue.

Accusations de l'ONU

Aucune étude d'impact environnemental n'avait été menée. Un des aspects qui avaient poussé des experts de l'ONU à accuser la France et les deux chimistes de Pierre-Bénite de « violation des droits humains » dans l'affaire de la contamination aux PFAS quelques mois plus tard.

Les PFAS, aussi appelés polluants éternels en raison de leur persistance dans l'environnement, sont une grande famille de molécules dont certaines sont considérées comme dangereuses pour la santé voire classées comme cancérigènes.

● **Cyrille Seux**

Risques industriels : nouveau gaz, nouveaux dangers

Au-delà des conséquences sur les rejets de PFAS, le nouveau gaz apporte avec lui de nouveaux risques industriels. « Deux nouveaux phénomènes dangereux sont susceptibles de produire des effets significatifs à l'extérieur de la plateforme », note l'arrêté, en référence notamment à un risque de vaporisation violente et explosive aussi appelé *BLEVE*, (acronyme anglais de *Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion*).

Une caractéristique qui tombe sous la réglementation du Plan de prévention des risques technologiques déployé dans la Vallée de la chimie. Ce plan a déjà déterminé des périmètres de dangers autour de la plateforme Arkema Daikin en fonction notamment de risques toxiques et de surpression. Des périmètres suffisants larges pour prendre en compte les nouveaux venus selon la préfecture.

« Ils n'impliquent pas l'exposition de nouvelles populations »

« Ils n'impliquent pas l'exposition de nouvelles populations », précise ainsi l'État alors que l'industriel assure prendre les mesures nécessaires pour réduire le risque et ses éventuelles conséquences à la source dans son dossier de présentation de son projet.

Un industriel qui ne devrait pas voir sa classification évoluée non plus. « Le stockage du nouveau gaz n'est soumis qu'à simple déclaration dans la nomenclature des ICPE (le régime le plus faible) et cela ne change pas le classement du site (Daikin) qui n'est pas toujours pas classé Seveso », assure ce mardi soir la préfecture.

● **C.S.**

LYON MAG 28/10/26 - Alexis ALOUACHE

Manifestation du 31 octobre à Lyon : cette fois, préfecture et organisateurs s'accordent sur un parcours



Manifestation du 31 octobre à Lyon : cette fois, préfecture et organisateurs s'accordent sur un parcours

Cette fois, le dialogue semble avoir porté ses fruits.

À trois jours de l'acte III de la mobilisation nationale, prévu samedi 31 octobre à Lyon, la préfecture du Rhône et les organisateurs de la manifestation sont parvenus à un accord sur le parcours du cortège.

Une situation qui contraste avec celle du samedi 24 octobre, lorsque l'interdiction de manifester dans une large partie du centre-ville avait suscité de nombreuses incompréhensions parmi les participants. Le parcours initialement prévu par les organisateurs traversait en effet une zone concernée par l'arrêté préfectoral, ce qui avait finalement conduit à l'annulation du parcours déclaré.

Un parcours validé entre la Manufacture des Tabacs et Jean-Macé

Après une réunion avec les organisateurs, les services de l'État ont confirmé ce mercredi 28 octobre qu'un itinéraire avait été défini pour la prochaine mobilisation.

"Je vous confirme que nous nous sommes mis d'accord sur un parcours de Manufacture des Tabacs jusqu'à Jean Macé en passant par Garibaldi et Berthelot", précise la préfecture du Rhône.

Les discussions ont également porté sur les conditions d'encadrement de la manifestation. Les organisateurs "*se sont engagés à augmenter leur service d'ordre pour mieux encadrer le cortège*", indiquent les services de l'État.

L'objectif affiché est de permettre le déroulement de la mobilisation tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

Éviter les incompréhensions du 24 octobre

Cet accord intervient dans un contexte particulier. Samedi dernier, la préfecture avait interdit les manifestations dans un vaste périmètre comprenant notamment la Presqu'île, une partie du Vieux Lyon et plusieurs secteurs de la rive gauche du Rhône.

Un rassemblement de plus d'un millier de personnes s'était néanmoins formé place Jean-Macé, en dehors de la zone interdite. Les forces de l'ordre étaient rapidement intervenues pour disperser les participants à l'aide de gaz lacrymogènes.

Une intervention qui avait provoqué des incompréhensions chez certains manifestants, lesquels pensaient pouvoir se rassembler en dehors du périmètre concerné par l'arrêté préfectoral. Si les manifestants se trouvaient bien en dehors du périmètre interdit par la préfecture, leur rassemblement n’avait cependant pas été déclaré. Un

rassemblement non déclaré peut ainsi faire l'objet d'une dispersion lorsqu'il constitue un attroupement pouvant conduire à des troubles à l'ordre public.

La journée avait ensuite été marquée par plusieurs affrontements, notamment dans le secteur de Saxe-Gambetta. La préfecture avait recensé 10 000 manifestants et 29 interpellations.

Un dispositif de sécurité conséquent annoncé

Pour ce troisième samedi de mobilisation, les autorités entendent donc mieux anticiper l'organisation du cortège. La préfecture indique avoir rappelé aux organisateurs *"la doctrine de protection des personnes et des biens et de la prévention et gestion des troubles à l'ordre public."*

Si un accord a été trouvé sur l'itinéraire, les modalités précises du dispositif policier restent encore à connaître.

Les services de l'État annoncent d'ores et déjà un *"dispositif de sécurité conséquent"* pour le samedi 31 octobre. Les mesures retenues doivent être détaillées ultérieurement.

Lyon

Quand les Vélo'v électriques deviennent introuvables aux heures de pointe

Depuis plusieurs mois, de nombreux utilisateurs s'interrogent sur la faible disponibilité de Vélo'v électriques aux heures de pointe. En Presqu'île, à la Croix Rousse ou sur la Rive gauche, le constat est le même. La raison : l'usage de l'électrique est désormais bien supérieur au Vélo'v mécanique.



En septembre, 63 % des trajets Vélo'v ont été effectués en électrique. Photo d'archives Maxime Jegat

Dire que le Vélo'v électrique a été adopté relève de l'euphémisme. Depuis le lancement de l'offre d'abonnement en janvier 2025, les chiffres s'affolent : au 1er janvier 2026, 105 000 abonnements avaient été souscrits en l'espace d'un an avec un usage multiplié par trois sur les collines. Et depuis le début de l'année 2026, la tendance se poursuit : 64 % des trajets Vélo'v sont réalisés en électrique. Bref, un succès retentissant.

« Ça devient ingérable »

Revers de la médaille, le réseau de 5 000 vélos arrive à saturation. Depuis plusieurs mois, les témoignages d'usagers se multiplient, déplorant « la galère permanente pour trouver » le précieux sésame. Marion, qui utilise les vélos en libre-service pour rejoindre Vaise depuis Jean-Macé raconte : « Ça devient ingérable dans certaines zones où il est impossible d'en trouver sans réserver ou même d'en trouver tout court. »

Melvil, 28 ans, appuie : « J'habite le plateau de la Croix Rousse, et entre 8 et 9 heures du matin, impossible de trouver un vélo vert. D'autant qu'une fois qu'on y a goûté… » Même constat pour Alexia, employée aux Cordeliers : « Soit il faut arriver avant 8 heures, soit il faut partir à pied », en rigole-t-elle.

Un nouveau phénomène créé

Le constat semble clair : les bassins d'emplois, en particulier ceux étant éloignés de modes de transport lourd, sont les plus prisés par les usagers de l'électrique. Charlotte, employée à Vaulx-en-Velin, en témoigne : « On a l'impression qu'il n'y a pas assez d'équipements pour les travailleurs, ce qui crée, comme pour d'autres usages, une incertitude et une insécurité sur son trajet domicile-travail. »

> **« Soit il faut arriver avant 8 heures, soit il faut partir à pied »**
> **Alexia, employée aux Cordeliers**

Autre phénomène généré par la forte demande : la réservation en amont. Sur l'application, il est possible de réserver un Vélo'v pendant 15 minutes avant de le prendre. « Ça impacte la fluidité et c'est frustrant, pose Charlotte. Vous arrivez devant une borne avec plein de Vélo'v, mais en fait vous vous rendez compte que tous sont réservés. »

> **« Un contexte de très forte croissance de la fréquentation »**

Contactée, la Métropole – porteur du dispositif Vélo'v – assure être « attentive aux questions de disponibilité des usagers ». « Ces situations s'expliquent notamment par les importants mouvements de vélos entre les différents quartiers, qui varient selon les heures de la journée. En Presqu'île et sur la Rive droite, par exemple, de nombreux vélos quittent le centre-ville en soirée et y reviennent progressivement le lendemain matin. Ce décalage peut entraîner une moindre disponibilité dans certaines stations en début de journée », indique-t-elle.

Un phénomène qui s'inscrit dans un « contexte de très forte croissance de la fréquentation du réseau » : en deux ans, le nombre de trajets a doublé, avec jusqu'à 85 000 trajets certaines journées. Selon la collectivité, « la disponibilité globale des vélos s'est améliorée par rapport à il y a deux ans », avec l'ouverture de 33 nouvelles stations début 2026 sous l'ancien exécutif.

Si certains usagers appellent à « généraliser les Vélo'v électriques », la Métropole affirme avoir commandé des vélos supplémentaires, « avec une répartition à parts égales entre vélos électriques et mécaniques ». L'objectif du nouvel exécutif étant de « renforcer l'offre de Vélo'v tout en maintenant un équilibre entre les deux types de vélos afin de répondre à la diversité des usages et des besoins des habitants ».

● **Hugo Francés**

Ces usagers qui plébiscitent toujours le mécanique



Les Vélo'v rouges représentent un tiers des trajets dans la Métropole. Photo d'archives Maxime Jegat

On pourrait dire qu'ils font de la résistance. Et alors que les amateurs d'électrique plaident pour la généralisation des Vélo'v verts, d'autres prennent la défense de l'historique Vélo'v rouge. « Prendre un Vélo'v, c'est prendre un vélo, donc je ne vois pas l'intérêt s'il n'y a aucun effort physique », argumente Jade, originaire de Villeurbanne.

Pour cette utilisatrice quotidienne, l'utilisation majoritaire des Vélo'v électriques provoque un nouveau phénomène : « Il m'arrive d'arriver à certaines stations, où les routes sont absolument plates, et de ne trouver que des Vélo'v verts. » Ophélie soutient que ce genre de situation fréquente implique « de devoir payer 1 € de plus par trajet, en plus de l'abonnement, quand il n'y a que des électriques ».

Pour Adèle, et même si les Vélo'v mécaniques « pèsent toujours un âne », le sujet est aussi sur la « fiabilité ». « J'ai l'impression qu'il y a plus de dégradation du service avec les électriques, pour lesquels les freins hyperbruyants conduisent certains à moins freiner, à cause du bruit assourdissant ». Sur les 5 000 Vélo'v du parc, la moitié reste mécanique.

Caluire-et-Cuire

Des travaux prévus sur des poteaux pour permettre l'électrification complète de la ligne de bus C5

Deux zones de l'éclairage public, compétence de la commune, font l'objet de délibérations en conseil municipal. Il s'agit de poteaux devant permettre d'électrifier la ligne C5 et des luminaires du pont Paul-Bocuse.



Les frais d'éclairage du pont qui relie Caluire à Collonges seront désormais partagés entre les deux communes.
Photo Sylvie Silvestre

Dans le cadre de la transition énergétique de son parc de bus, Sytral Mobilités réalise l'électrification de la ligne C5, au niveau du square Brosset (situé au bas de la montée des Soldats) et de la route de Strasbourg. L'objectif : permettre la circulation de trolleybus sur l'ensemble de la ligne. À Caluire-et-Cuire, cette opération concerne une centaine de mètres, et impose l'installation de poteaux de ligne aérienne de contact (LAC) route de Strasbourg.

La Ville a sollicité le Sytral afin de mutualiser ces mâts, qui recevraient également les installations d'éclairage public, ce dernier relevant de la compétence communale. Les poteaux existants seront donc prochainement remplacés, et les travaux pris en charge par le Sytral. Les travaux d'éclairage seront réalisés par la Ville de Caluire et seront refacturés à Sytral.

Qui doit gérer l'éclairage du pont Paul-Bocuse ?

Autre question d'éclairage public : d'une longueur de 200 mètres, le pont Paul-Bocuse relie la commune à celle de Collonges-au-Mont-d'Or. Les factures d'énergie pour son éclairage sont actuellement payées par Caluire-et-Cuire, qui a sollicité la Ville de Collonges afin de signer une convention concernant la gestion, l'entretien, la rénovation et le coût de l'énergie de cet éclairage. Collonges ayant transféré sa compétence au Sigerly*, la convention devient finalement tripartite. Par mesure d'efficacité et d'économie d'échelle, c'est Caluire qui continuera la maintenance des installations, mais les frais seront partagés en deux pour les éventuels investissements, fournitures, petits travaux et consommation électrique.

• De notre correspondante Sylvie Silvestre

* Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise.

LYON MAG 29/10/26 - Par Alexis André

Lyon : un incendie volontaire au sein de la mairie du 6e arrondissement



INFO LYONMAG. Un incendie s'est déclaré mercredi 28 octobre dans un local associatif situé au sein de la mairie du 6e arrondissement de Lyon. Le feu, rapidement maîtrisé par un agent municipal, serait d'origine volontaire. Une plainte a été déposée.

Un incendie s'est déclaré mercredi en fin d'après-midi dans un local associatif de la mairie du 6e arrondissement de Lyon.

L'alarme s'est déclenchée aux alentours de 17h30. Un agent municipal est alors intervenu et est parvenu à maîtriser les flammes avant que le sinistre ne prenne davantage d'ampleur.

Une mise à feu volontaire

Selon nos informations, les sapeurs-pompiers intervenus sur place ont conclu à une mise à feu volontaire.

Aucun suspect n'a toutefois été identifié pour le moment.

Le local concerné est notamment accessible depuis une cour qui ne dispose pas de vidéoprotection, ce qui ne permet pas à ce stade d'identifier facilement la personne susceptible d'avoir provoqué l'incendie.

Une plainte a été déposée après les faits.

L'enquête doit désormais être confiée aux services de police afin de déterminer les circonstances précises de l'incendie et de tenter d'identifier son auteur.

Lyon 3e

Nouvelle station de taxis à la gare Part-Dieu : des chauffeurs réclament plus

Depuis la semaine dernière, une nouvelle station de taxis a ouvert sous la gare de Part-Dieu. 24 places supplémentaires pour répondre à la demande, alors que certains chauffeurs réclament une station avec une entrée et une sortie côté Béraudier.

Sous la place Béraudier flambant neuve, les escalators qui menaient jusqu'alors au métro B et à une poignée de commerces permettent, désormais, aussi d'accéder à une nouvelle station de taxis.

« C'est un grand jour pour nos amis taxis », se félicite Gilles Gascon, le vice-président métropolitain (LR) aux mobilités. Cette station de 24 places, prévue dans la refonte de la place Béraudier achevée en septembre 2025, vient d'ouvrir ses barrières aux taxis uniquement (pas VTC) la semaine dernière.

« Tout le monde prend ses marques, c'était une attente qui vient compléter l'offre du pôle multimodal et la station Villette », indique Florent Sainte Fare Garnot, directeur général de la SPL Part-Dieu. Si la station de la Villette permet la prise « à la volée » d'usagers, la nouvelle station est réservée « à la dépose de voyageurs ou à ceux qui ont réservé en amont leur taxi », précise Gilles Gascon. « C'est un mode de déplacement que nous encourageons comme les autres, dans une volonté où chacun a sa part de mobilités, sans qu'on ne les oppose ».

« Un endroit plus chaleureux »

Dans le hall de gare, une signalétique a été mise en place pour indiquer le chemin de cette zone où seul un taxi est stationné ce jeudi matin. « Il y a un congrès, et donc une forte demande côté Villette », étaye l'élu métropolitain. Bruno, chauffeur depuis 15 ans et membre de la Maison des Taxis du Rhône (MTR), se réjouit d'un « endroit plus chaleureux et à l'abri pour accueillir les clients ».



La nouvelle station est accessible tous les jours de 4 h 30 à 1 heure du matin, pour les personnes ayant réservé ou se faisant déposer par un taxi. Photo Hugo Francés

Même s'il estime que les réservations représentent 20 % des courses pour la plupart des taxis, « toute amélioration est bonne à prendre ». Le chauffeur lyonnais voit toutefois quelques écueils : en particulier « la sortie qui se fait rue de Bonnel », alors que les taxis « attendent depuis longtemps une vraie sortie côté Béraudier, donc côté centre-ville ».

Une future station devant l'hôtel Pullman ?

Pour le chauffeur, un lieu « aurait dû être ciblé en amont », bien qu'il ne soit « pas trop tard » selon lui : devant le nouvel hôtel de la place Béraudier, le Pullman. « On est nombreux à demander que la deuxième gare de transit de France ait enfin une station sur chaque entrée principale ». Une solution selon lui pour desservir, notamment, la Presqu'île ou le quartier de la Préfecture.

« Faire le tour par Villette provoque à la fois une perte de temps pour les clients, et aussi une perte d'argent puisque le compteur tourne quand les routes sont saturées, affirme Bruno, qui fait partie des 600 à 700 taxis à travailler uniquement sur la gare et l'aéroport », sur près de 1 500 licenciés dans l'agglomération. Questionné sur le sujet, Gilles Gascon assure « regarder le dossier sans rien exclure » pour l'heure.

● **Hugo Francés**

Lyon 8e

« On ne vous voit pas » : à Monplaisir, les habitants cherchent la police municipale

Le mardi 20 octobre, une quarantaine d'habitants du quartier de Monplaisir, dans le 8e arrondissement de Lyon, ont assisté à une réunion publique organisée par le comité d'intérêt local (CIL) Monplaisir, en présence du maire, Olivier Berzane. La présence de la police municipale a été évoquée à de multiples reprises.

« Combien de personnes dans la salle ont aperçu des policiers municipaux cette semaine ? Pas moi, en tout cas. » Parmi la quarantaine de personnes présentes au local associatif du 13 rue Antoine-Lumière (Lyon 8e), aucune ne lève la main ou ne contredit l'intervention de cet habitant. Alors que le maire, Olivier Berzane, et le représentant de la police municipale étaient présents à la réunion publique du 20 octobre, organisée par le Comité d'intérêt local (CIL) Monplaisir, le sujet de la sécurité a pris le dessus sur la soirée.

Un en particulier : la présence de la police municipale dans le quartier de Monplaisir. « On ne vous voit pas. Quand on vous appelle, personne ne se déplace. Combien d'agents sont consacrés à notre secteur ? » Le chef de poste a de son côté affirmé que 16 policiers municipaux sont opérationnels dans le 8e : « Nous sommes éparpillés sur un arrondissement qui comptabilise 85 000 habitants. On essaie de faire ce qu'on peut. La police nationale est également beaucoup sollicitée. »

Un délai pour qu'un agent soit opérationnel

La question du recrutement s'est naturellement posée : « Entre le recrutement et la mise en opération d'un nouvel agent, ainsi que son armement, il y a un délai d'un an. C'est extrêmement long. Nous avons beau dire qu'il faut recruter, mais il faut pouvoir le faire correctement », certifie le chef de poste.

« Le pari qui a été fait avec la Ville de Lyon à ce sujet, c'est de conserver nos agents au maximum. Nous avons beaucoup moins de départs que les années précédentes. » Un point sur lequel a rebondi l'édile : « Il va y avoir une augmentation progressive des effectifs pour atteindre 400 agents à Lyon, d'ici la fin du mandat. La difficulté au niveau du recrutement, c'est qu'il nécessite de gros efforts économiques. »



Dans le 8e arrondissement de Lyon, 16 policiers municipaux sont exclusivement dédiés au secteur. Photo d'archives P.-Y. Royet

Une caméra mobile au square Saint-Hippolyte

Des questions récurrentes sur la présence des forces de l'ordre alors que les habitants soulèvent de nombreux points, comme ces problèmes de nuisances sonores à l'espace canin, au stade Dargent rue du Professeur-Sisley. « Nous n'avons pas de solutions à vous présenter », tranche Olivier Berzane. « Il serait compliqué d'imposer des horaires d'ouverture et de fermeture aux propriétaires de chiens qui peuvent se servir de l'espace très tôt le matin ou dans la soirée. Nous allons continuer à travailler pour limiter les nuisances qui concernent quelques personnes. »

Un autre endroit, source d'interventions régulières, est dans le viseur de la municipalité : le square Saint-Hippolyte. « Là aussi, nous avons reçu de nombreuses plaintes concernant des problèmes de nuisance la nuit sur ce terrain. Une caméra mobile va être installée d'ici la fin du mois d'octobre. »

Dans les mois à venir également, des permanences policières fixes devraient être mises en place selon l'édile, « pour rendre la police plus visible et permettre des rencontres avec les habitants du quartier ».

• Sibylle Beaunée



« La difficulté au niveau du recrutement, c'est qu'il nécessite de gros efforts économiques »

Olivier Berzane, maire écologiste de Lyon 8e

Métropole de Lyon

Halloween : notre sélection de sorties pour un week-end « épouvantable »

Les monstres sont de sortie, et cette année encore, Halloween tombe un week-end! Envie de frissonner, de danser jusqu'au bout de la nuit ou de partager une activité automnale avec les enfants ? Il y en a pour toutes les envies. Même les plus froussards trouveront leur bonheur : promis, pas besoin de croiser un fantôme pour passer une bonne soirée !



Au Mini World : retrouvez une atmosphère effrayante pour Halloween.
Photo fournie Mini World

Dansez jusqu'au bout de la nuit… Si vous l'osez !

► MOB Hôtel Confluence : une Witch Party pour danser avec les sorcières

Le vendredi 30 octobre, le MOB Hôtel Lyon Confluence (2e) s'associe au collectif Des Gens Cool pour une soirée d'Halloween mêlant cartomancie, blind test et DJ set. Dès 19 heures la Diva du Destin lira l'avenir des curieux, avant un quiz musical animé par Nina et Simone : une nuit à l'hôtel et un brunch sont à gagner. À 22 h 30, place au DJ set de Cavale pour prolonger la fête jusqu'à minuit.

https://www.instagram.com/p/DejQSlNOQYF/?hl=en

► The People Lyon : une nuit entre DJ sets et looks effrayants

Le 31 octobre, The People Lyon (1er) organise sa soirée After Dark. De 19 à 1 heure, trois DJ du collectif So Kitch et deux danseuses enflammeront le dancefloor. Maquillage, tatouages et strass dentaires compléteront le programme : les déguisements sont au cœur de l'événement.

https://shotgun.live/en/events/the-people-after-dark

► MACbar : un face-à-face musical

Pour Halloween, le MACbar (6e) invite les fêtards à une soirée musicale éclectique, entre house, hard groove, bounce et rythmes latins. Au programme : des DJ en face-à-face, des improvisations et la venue de Lunatixx, artiste parisienne, aux côtés de la scène locale. Masques et maquillage seront disponibles sur place pour les retardataires qui n'auraient pas encore trouvé leur costume.

https://shotgun.live/fr/events/macbar-open-air-xxl-f-2-f-edition-halloween-day

En famille : des monstres et de la magie

► Mini World Lyon : à la chasse aux méchants !

Jusqu'au 1er novembre, Mini World Lyon (Vaulx-en-Velin) lance sa chasse aux méchants pour Halloween. Dark Vador, Cruella, Voldemort… 31 personnages cultes se cachent dans les décors miniatures du parc. Citrouilles, cimetières et restaurant façon maison hantée complètent le décor, tandis que l'exposition Mission Illusion propose plus de 20 expériences interactives dès 4 ans. Tarifs 10 € - 16,90 €.

https://miniworldlyon.com/halloween

► Des surprises au musée de l'Illusion

Du 2 au 31 octobre, le Musée de l'Illusion de Lyon (2e) ajoute une petite surprise à ses visites avec un puzzle 3D offert dans chaque pack Halloween. De quoi repartir avec un souvenir insolite après avoir testé les expériences et illusions d'optique du musée, où les apparences sont souvent trompeuses ! Packs billets à partir de 32 €.

https://lyon.booking.museedelillusion.fr

► L'Étrange Noël des Sorciers : Halloween prend des airs de magie

Dès le 31 octobre, le Fort de Bron se transforme en ruelle enchantée pour deux week-ends mêlant spectacles, énigmes et ateliers. Au programme : Kelyan Blanc, la voix française d'Harry Potter, une araignée géante de six mètres, la Ford Anglia volante et une Vogue aux Citrouilles peuplée de dragons. Une soixantaine de créateurs et artisans seront également présents. Tarifs entre 13 € - 15 €.

www.billetweb.fr/l-etrange-noel-des-sorciers-2026

► Balade nocturne et anciens bus

Les amateurs de transports en commun pourront fêter Halloween autrement avec Autoville et RBL. Le 31 octobre, deux anciens bus sillonneront Lyon avant une balade nocturne au sud de la ville. Départ depuis la station Gorge de Loup à 18 h 30, retour dans le quartier Cordeliers. Les déguisements sont vivement conseillés. Tarifs : 15 €.

https://www.helloasso.com/associations/association-l-autoville/evenements

► City Aventure : frissons garantis dans la forêt

Pour les vacances de la Toussaint, City Aventure (Sainte-Foy-lès-Lyon) se pare de toiles d'araignées et de créatures fantastiques. Maquillage pour enfants, décorations effrayantes et animations attendent les familles. Ouvert les week-ends et pendant les vacances scolaires de 13 h 30 à 18 heures, le parc propose aussi trois nocturnes les 29, 30 et 31 octobre, jusqu'à 22 h 30. Pensez à votre lampe frontale ! Tarifs : 14 € - 26, 50 €.

https://www.cityaventure.com/fr/blog/halloween-cityaventure-2026

Des activités qui donnent des frissons

► Musée Cinéma et Miniature : une visite nocturne sous quarantaine

Le soir d'Halloween (samedi 31 octobre), le Musée Cinéma et Miniature (2e) plonge dans l'horreur avec une visite nocturne immersive. Un mystérieux virus a contaminé les lieux : il revient aux visiteurs d'explorer le musée, de croiser infectés, scientifiques et policiers, et de résoudre une énigme avant qu'il ne soit trop tard. Pour les moins téméraires, des animations plus familiales, dont un atelier maquillage, sont aussi proposées en journée. Tarifs : 29,90 €.

https://feverup.com/m/791360

► GameSide : des clowns tueurs pour Halloween

Du 28 au 31 octobre, GameSide (Villeurbanne) se transforme en cirque cauchemardesque. Des clowns inquiétants, des énigmes, des pièges et des effets spéciaux attendent les participants dans cette expérience immersive spéciale Halloween. L'objectif : garder son sang-froid et tenter de s'échapper avant qu'il ne soit trop tard. De quoi donner une tout autre dimension aux escape games ! Tarifs : 24 €.

https://exaltopark.qweekle.com/shop/exaltopark-villeurbanne/entrees-simples/gameside-lh-halloween-night-2026?lang=fr

► PopCorn Labyrinthe : une nuit de l'horreur dans les champs

À la nuit tombée, le PopCorn Labyrinthe (Neyron) se transforme en terrain de jeu pour les amateurs de sensations fortes. Lampe frontale sur la tête, les visiteurs s'aventurent dans les allées obscures d'un labyrinthe de maïs où monstres et créatures surgissent au détour des chemins. Une expérience immersive ponctuée de cris et de frissons, réservée aux plus courageux ! Tarifs : 10 € - 25 €.

https://popcornlabyrinthe.qweekle.shop/pop-corn-labyrinthe-lyon/soiree-speciale-nuit-de-lhorreur

● De notre correspondante, Ashley Hugot

RHO04 - V1

LYON CAPITALE 30/10/26 par C. M.

Lyon : la rue Eugène Pons fermée après la découverte d'un risque d'effondrement sur un bâtiment



Rue Eugène Pons (4e arr.) fermée en urgence après la découverte d'un risque d'effondrement sur un immeuble. Google Maps

La rue Eugène Pons, située dans le 4e arrondissement de Lyon, a été fermée en urgence après qu'un risque d'effondrement a été découvert sur un bâtiment.

La mairie du 4e arrondissement de Lyon a pris un arrêté en urgence afin d'interdire l'accès jusqu'à nouvel ordre des véhicules, des cycles et des piétons à la rue Pons, fermée après la découverte d'un risque d'effondrement sur un bâtiment. La fermeture concerne la portion entre le bas de la rue jusqu'au niveau de la rue La Fontaine.

L'école élémentaire Georges Lapierre ne pourra d'ailleurs pas accueillir les élèves lundi 2 novembre, jour de la rentrée scolaire